



Territorialisation - C3

Vers un chaos annoncé

De mai 2022 à juin 2022, notre organisation syndicale a effectué des réunions d'informations syndicales sur l'ensemble des sites de travail au STPP comme au STEA.

Ces rencontres avec des Eboueurs, des Egoutiers, des Conducteurs, des Adjoints Techniques, des Techniciens des Services Opérationnels du Nettoyement et de l'Assainissement, des personnels Administratifs, des Techniciens Supérieurs, des Personnels de Maîtrise et des Ingénieurs nous ont permis d'avoir des discussions sur la mise en œuvre et l'utilisation de l'enveloppe « *souplesse* » ainsi que sur la mise en œuvre de la collecte C3 prévue pour septembre 2022.

Ce sont 1453 agents tous grades confondus que nous avons rencontrés !

1° Territorialisation

La mise en place du big bang territorial par l'exécutif parisien a été concrétisée par la distribution aux Maires d'arrondissements d'une enveloppe de 12 millions d'euros nommée « *souplesse* » concernant la propreté.

Celle-ci a été mise en place de façon opaque par la Direction de la Propreté et de l'Eau vis-à-vis des organisations syndicales représentatives.

En effet, la Direction de la Propreté et de l'Eau a affirmé devant les organisations syndicales représentatives que l'enveloppe « *souplesse* » permettait aux mairies d'arrondissements de choisir soit des prestations en régie, soit des prestations privées. Nous avons pu démontrer en nous procurant le catalogue « *souplesse* » correspondant aux prestations de propreté, que seules des prestations privées étaient disponibles. Nos différentes rencontres avec les Maires d'arrondissements nous ont bien confirmé ce choix unique des entreprises privées.

Les prestations dites « *souplesse* » ont été vendues aux mairies d'arrondissement et aux usagers comme des prestations supplémentaires de maintien de propreté. Or, dans différents arrondissements, l'enveloppe dite « *socle* » a été réduite drastiquement. Nous avons eu comme exemple que 27 prestations supplémentaires de lavage avec lancier proposées « *souplesse* » se faisaient sous conditions de 19 prestations de lavage supprimées dans « *socle* ».

➤ **Résultats des courses : + 8 prestations de lavage et non 27 !**

La Direction de la Propreté et de l'Eau a demandé aux divisions territoriales de métrer les nouveaux *espaces diffus* confiés à l'entretien du STPP afin de déterminer le nombre d'effectifs supplémentaires à leur fournir. En sortie de ce travail effectué par les personnels de maîtrise, les CODIR ont eu la mauvaise surprise de voir que les opérations dans les nouveaux espaces diffus se feraient sans effectifs supplémentaires mais qu'ils pouvaient utiliser l'entreprise *ATALIAN* présente dans le catalogue « *souplesse* ».

➤ **Des métrés effectués par la régie pour servir le privé !**

Les divisions territoriales rencontrent de grandes difficultés sur la demande de la Direction de la Propreté et de l'Eau à organiser des opérations nommées « **lessive** » privatisées à 95% en remplacement des opérations « **OCNA** ». Lors des commandes pour synchroniser les prestataires privés comme dans l'exemple suivant : dégraffitage, laveuse et aspiratrice de chaussée, cela se termine souvent par une commande désynchronisée des prestataires privés faute de pouvoir fournir. Ainsi, certaines divisions ont été obligées de renvoyer une laveuse en régie nettoyer l'écoulement de dégraffitages sur chaussée, l'entreprise **KORRIGAN** n'assurant que le nettoyage vertical dans la prestation demandée et la laveuse privée pourtant commandée n'ayant pu être là.

➤ **Une lessive étendue mais non essorée !**

Certains ateliers spéciaux engins nous ont témoigné de prestations supplémentaires pour les objets encombrants avec l'entreprise **DERICHEBOURG** où une benne objet encombrant venait faire une prestation avec un chauffeur seul chargé de faire en même temps la collecte, ou encore un jumper ou master sans hayon pour effectuer une prestation de collecte des encombrants.

➤ **Un retour à des conditions de travail respectant la dignité humaine ?**

Certaines divisions territoriales où la collecte est en régie, nous ont exprimé clairement qu'à l'automne 2022 au moment des opérations feuilles à effectuer, elles auraient la possibilité de commander des aspiratrices de chaussée dans l'enveloppe « **souplesse** » mais sans pouvoir fournir d'effectif pour coordonner le balayage et le ramassage. En effet, la mise en place de la collecte C3 prévue en septembre sans effectif supplémentaire et avec déjà un effectif réel bien en dessous de l'effectif budgétaire entrainera des maintiens de propreté quasi impossible à effectuer.

➤ **Une organisation théorique administrative complètement hors-sol,
confrontée à la réalité technique de terrain !**

Les exemples et les témoignages sont nombreux, avec ce ressenti partagé que toutes les observations des professionnels présents sur le terrain sont systématiquement balayées d'un revers de la main par une direction administrative autocentrée et sûre d'elle-même. Nous avons recueilli certains témoignages de collègues qui nous ont demandé explicitement de ne pas citer l'endroit d'où venait l'information fournie (particulièrement à notre organisation syndicale), sous peine de représailles concernant leur déroulement de carrière.

La CGT FTDNEEA a rencontré l'élue adjointe à la Maire de Paris en charge de la propreté de l'espace public, du tri et de la réduction des déchets, du recyclage et du réemploi, Colombe Brossel, le 25 mai 2022. A cette occasion, nous lui avons rappelé notre attachement à la remunicipalisation de toutes les tâches confiées aux entreprises privées concernant l'ensemble du STPP comme du STEA, et nous lui avons réaffirmé par les exemples cités ci-dessus que **la territorialisation était pour nous la démonstration d'une privatisation rampante de la DPE.**

Nous lui avons fait part de nos interrogations concernant l'étude de la mise en place d'une collecte de soirée privée dans le 9^{ème} arrondissement pour les grands magasins, confirmée par le Directeur de la Propreté, ou encore notre inquiétude sur un travail mené sur le STEA par la Direction de la Propreté et de l'Eau : « qu'est-ce que le métier d'égoutier en 2022 ? » lorsque nous les avons rencontrés en audience le 03 mai 2022.

L'élue adjointe à la maire de Paris, Colombe Brossel a été limpide dans sa réponse sur ces deux points :

- **Pas de bougé sur l'équilibre de la collecte Régie/Privé**
- **Aucune feuille de route donnée à la DPE sur la question du métier d'égoutier**

Elle nous a réaffirmé qu'il n'y avait aucun projet de privatisation pour la Direction de la Propreté et de l'Eau et que par rapport au budget de cette direction représentant 550 à 600 millions d'euros, les 12 millions d'euros consacrés à ladite « **souplesse** » ne pouvaient représenter un danger quelconque !

2° Mise en place de la C3

L'exécutif parisien s'est donné comme objectif la mise en place d'un troisième jour de collectes sélectives (C3) en raison de la progression et de l'augmentation en tonnage des papiers emballages. Cette mise en œuvre prévue pour septembre 2022 se fera à effectif constant concernant les Eboueurs (+ 8), les Adjoints Techniques et les personnels encadrants (TSO et personnels de Maîtrise) avec une quinzaine d'embauche pour les Conducteurs.

La situation actuelle (des effectifs réels bien inférieurs aux effectifs budgétaires des métiers de notre filière ouvrière) ne nous permet déjà pas de remplir pleinement les missions auxquelles le Service Public doit répondre. Cette situation qui dure depuis des années à la DPE par un manque d'embauches conséquentes produit des effets multiples ayant pour conséquences à la fois une dégradation du Service Public rendu aux usagers, une pénibilité plus aigüe pour les personnels et une désorganisation complète du service.

Pour dissimuler cette situation, la Direction de la Propreté et de l'Eau a fait le choix de faire essentiellement de la communication envers les usagers en étalant la présence visible des agents sur la journée. La création d'équipes d'après-midi en prenant sur les effectifs du matin toujours plus démunis, un semblant de continuité de service rendant les missions de maintien de propreté de moins en moins qualitatives.

➤ Des professionnels de la propreté transformés en intermittents du spectacle !

Ainsi, les arrondissements où la collecte des déchets est en régie, les divisions territoriales sont encore une fois dans l'obligation factuelle d'optimiser les itinéraires de collecte des ordures ménagères pour pouvoir passer un troisième jour de collecte sélective dans les conditions dégradées de leurs effectifs réels.

La situation actuelle des Eboueurs affectés aux missions de collectes dans les arrondissements en régie devient plus qu'alarmante d'un point de vue santé et sécurité. En effet, depuis la première mise en place des collectes sélectives au début des années 2000, de nombreuses optimisations des itinéraires de collectes des ordures ménagères liés aux manques d'effectifs ont accentué les exemptions médicales temporaires et définitives à cette mission essentielle du Service Public.

La mise en place de la C3 en septembre, avec les allongements d'itinéraires pour la collecte des ordures ménagères, ne va faire qu'accroître ce phénomène. D'ailleurs, lors du comité de concertation du 13 juin 2022, dans la présentation faite aux organisations syndicales, la question des exemptions dans les ateliers où la collecte est en régie a été ignorée, et le SPCT a été incapable de répondre à notre organisation syndicale sur les raisons de l'explosion de ces exemptions.

Concernant ledit « dialogue social », la CGT FTDNEEA rappelle que le directeur de la DPE nous a présenté un dossier déjà bouclé dans lequel il n'y avait rien à discuter sur la mise en place de la C3 le 13 juin 2022, alors que ce dernier s'était engagé en décembre 2021 devant toutes les organisations syndicales représentatives à travailler dès début janvier 2022 par des comités de concertation, sur la construction des itinéraires notamment.

➤ Une réorganisation centralisée des itinéraires de collecte sans les professionnels de terrain !

Des essais « grandeur nature » ont été effectués dans au moins deux divisions à savoir, le 17^{ème} et le 20^{ème} arrondissement sans y inviter les représentants des personnels et notamment les élus du CHSCT comme l'avait demandé notre organisation syndicale.

Concernant le 17^{ème} arrondissement, l'essai s'est illustré par un échec total avec une mise en danger réel des personnels et des usagers.

Des bennes à gabarit prévu pour des voies larges ont été envoyées dans des voies étroites, des bennes en surcharge de plus d'une tonne ont été autorisées à circuler jusqu'au vidage en dépit des règles de transport, d'hygiène et de sécurité en la matière.

Des résiduels en moyenne de 15 tonnes tous les jours non collectés se sont cumulés tout au long de la semaine, le directeur ayant précisé lors du comité de concertation du 13 juin qu'effectivement ceci était inacceptable et que la conception des itinéraires devrait être revue.

Pour le 20^{ème} arrondissement, la direction nous a expliqué que tout s'était bien déroulé, alors que les remontées des agents du terrain dénoncent le contraire.

Pour les autres essais, ils seront effectués sur la période estivale de juillet-août, période absolument non-représentative d'une production de déchets normales correspondant à la réalité de ce qui nous attend de septembre à juin.

La CGT FTDNEEA a réaffirmé au comité de concertation du 13 juin 2022 que les conditions de la réussite de la mise en place de la C3 n'étaient pas réunies. Que l'anticipation d'une baisse des ordures ménagères à court terme n'était pas garantie de fait et que cette baisse ne se produirait que sur le long terme (avis partagé par notre élue de tutelle lors de notre rencontre du 25 mai 2022).

L'optimisation des itinéraires de collectes des ordures ménagères entraînera des reliquats de collectes qui obligeront les divisions territoriales à commander des bennes l'après-midi pour rattraper les tonnes de résiduel. Le maintien de propreté ne pourra plus être assuré dans les arrondissements en régie, les agents devant assurer des missions de collectes de 06H00 le matin à 20H00 le soir.

➤ **Un projet politique ambitieux bâclé par une Direction autocentrée !**

Notre organisation syndicale dénonce les méthodes employées par la Direction de la Propreté et de l'Eau qui désorganise volontairement afin de faire la démonstration que le Service Public n'est plus en mesure de répondre aux besoins des usagers.

De surcroît, il s'agit d'une mise en danger des personnels et des usagers. Les optimisations à outrance des itinéraires de collectes causeront des surcharges de bennes et une remise en cause de toute la prévention nécessaire en matière de respect des itinéraires en bilatérales, des remisages des bacs, de la collecte des réceptacles de propreté, du respect des pauses des conducteurs, du respect des gestes et postures des agents, des suivis de collectes effectués par les encadrants, etc...

Nous invitons tous les personnels de la propreté affectés aux missions de collecte à ne pas se soumettre aux pressions de l'encadrement pour terminer les collectes dans les conditions inacceptables précitées.

La CGT FTDNEEA rappelle les revendications suivantes sur ces deux sujets :

- **Remunicipalisation totale des tâches de la DPE confiées aux entreprises privées**
- **Effectif réel correspondant à l'effectif budgétaire, avec embauche supplémentaire à hauteur des enjeux mis en place par l'exécutif comme la collecte C3**
- **Report de la mise en place de la collecte C3 avec un travail d'échange concret entre la Direction, les organisations syndicales et les professionnels de terrain**
- **Revalorisation des déroulements de carrières et des grilles indiciaires dans le cadre de la poursuite des négociations entreprises depuis 2017**
- **Etats des lieux des moyens du Service Public et des besoins réels des usagers**

Notre organisation syndicale mettra à disposition des personnels tous les moyens nécessaires au rapport de force avec des actions d'ampleur dès la rentrée, si la Direction persiste à mettre en œuvre les choses dans ces conditions.

Paris, le 01 juillet 2022